

# **CAP BD**

## **Cahier des charges 2023 2024**

### **INTENTION / PRÉSENTATION :**

CAP BD (Classe à Projet BD) est un dispositif qui vise à impulser des projets sur la bande dessinée en lien avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) à Angoulême, pour un parcours approfondi. Partenaire culturel de proximité et de renommée internationale, la CIBDI offre à la fois un accompagnement des pratiques pédagogiques et une ouverture culturelle et artistique en mesure de nourrir et stimuler les projets.

CAP BD permet également de labéliser un projet d'EAC, construit avec un professionnel de la BD qui intervient auprès de jeunes d'établissements du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré.

### **TYPLOGIE DES PROJETS :**

Cette ouverture culturelle sur la BD encourage deux types de projets :

1. Parcours approfondi CAP BD : permet d'établir des liens entre toutes les disciplines et d'enrichir les moyens d'expression. Au collège, elle peut être un élément de continuité au sein du cycle 3 et un support pédagogique, notamment dans les EPI au sein du cycle 4. Les classes de préparation à l'enseignement professionnel (3<sup>ème</sup> Prépa métiers) sont également concernées par cet appel à projet.  
Les projets sont construits en lien avec la CIBDI qui propose un parcours complet (formation, visites, accès aux ressources de la cité : Bibliothèque, réserves...) aux équipes éducatives. Le parcours comporte de la pratique encadrée par un professionnel (auteur, illustrateur, scénariste) qui intervient au moins 4 jours / auteur auprès des jeunes de l'établissement scolaire.
2. L'atelier CAP BD : construit un projet d'EAC pour une/des groupe(s) d'un établissement du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré. Un atelier est encadré par un professionnel (auteur, illustrateur, scénariste) qui intervient au moins 4 jours / auteur auprès des jeunes de l'établissement scolaire. Des ressources en lignes proposées par la CIBDI contribuent à enrichir l'atelier.

### **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Tout établissement du premier et second degré (école, collège et lycée).
- Le projet est porté par un enseignant du 1<sup>er</sup> degré ou par une équipe enseignante de différentes disciplines autour d'une classe constituée ou d'un groupe classe pour le lycée.

## CONSTRUCTION DU PROJET :

Les projets retenus seront ceux qui satisferont le mieux les critères suivants :

1. Une co-construction partenariale fondée sur le trinôme établissement scolaire-partenaire culturel-collectivité territoriale.
2. L'inscription durable de l'action dans un projet d'établissement et dans la dynamique d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
3. Le nombre de disciplines concernées par l'action ; la contribution de l'action au projet de vie scolaire ; la conception collégiale du projet, qui peut inclure des temps de concertation et de régulation en équipe.
4. Le rayonnement et ou la pérennisation de l'action au-delà du groupe d'élèves directement concerné et s'inscrivant également dans le temps périscolaire ; les modes de valorisation envisagés pour les productions des élèves.

## RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET :

### Sur ADAGE :

La candidature est saisie intégralement via l'application ADAGE. Celle-ci détaillera le contenu du projet artistique au regard des critères énoncés précédemment.

- **le titre du projet doit être inscrit dans le formulaire ADAGE de la manière suivante :**

**« CAP BD parcours approfondi » ou « CAP BD – Atelier » - titre du projet**

Retour des candidatures sur l'application ADAGE le **16 juin 2023**, délai de rigueur.

Une commission d'examen des projets est programmée le **29 juin 2023** pour des actions débutant à la rentrée de septembre 2023.

Une réponse sera communiquée à partir du **début juillet 2023**.

## LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE (CIBDI) S'ENGAGE À :

### POUR parcours approfondi CAP BD

- Suivre le projet en proposant un accompagnement du projet par la Professeur relais en Service Éducatif.
- Encourager la Lecture en prêtant une malle de découverte de la BD sur un thème au choix prêtée (prêt de 12 semaines) ; encourager l'écriture des élèves (textes publiés sur le site de la CIBDI).
- Accueillir les classes pour des visites du musée et des expositions permanentes et temporaires en fonction des besoins et du projet de chaque classe (des visites d'atelier de la maison des auteurs sont possibles tout comme les visites de la bibliothèque).
- Aider à la pratique en mettant à disposition une liste d'auteurs susceptibles d'intervenir dans la classe et les met en relation. L'atelier de pratique en salle de médiation au musée est proposé à un tarif préférentiel.
- À promouvoir : La CIBDI valorisera les projets réalisés : articles sur le site, expositions envisageables en fonction des travaux réalisés. En fin d'année, un temps festif grand public avec expositions des travaux et venue des élèves peut être organisé.

### POUR un Atelier CAP BD

- Mettre à disposition des ressources en ligne, accompagner, conseiller les équipes éducatives pour une éventuelle visite en autonomie.

- Aider à la pratique en mettant à disposition une liste d'auteurs susceptibles d'intervenir dans la classe et les met en relation.

#### LA DAAC S'ENGAGE À :

- Soutenir les projets via une subvention et des heures : IMP-E pour les enseignants du second degré, HSE 1<sup>er</sup> degré pour les enseignants du premier degré.
- Mettre à disposition de la CIBDI un.e professeur.e relais en service éducatif (PSE) : cette personne sera votre interlocuteur privilégié à la CIBDI ; elle vous conseillera dans vos actions pédagogiques et facilitera l'organisation des manifestations à la CIBDI.
- Proposer un accompagnement et un suivi du projet par la conseillère lecture-écriture-BD à la DAAC ainsi que l'accompagnement du coordonnateur en action culturelle à la DSDEN
- La DAAC propose des stages de formation BD au PAF en lien avec Cap BD **parcours approfondi** (dates à confirmer en septembre)

#### LA DRAC S'ENGAGE À :

- Soutenir les projets qui font intervenir au moins 4 journées auteurs ou 7 demi-journées (tarif syndical national), et au regard des cofinancements apportés.

**Le financement DRAC sera versé au printemps 2024 pour l'année scolaire 2023-2024.**

#### CONTACTS :

**Claire SIMON**, conseillère lecture-écriture à la Délégation académique à l'action culturelle  
[claire.simon@ac-poitiers.fr](mailto:claire.simon@ac-poitiers.fr)

**Gwenaëlle DUBOST**, conseillère action culturelle et territoriale Drac Nouvelle-Aquitaine, 102 Grand'Rue, 86000 Poitiers - [gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr](mailto:gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr) (départements 17 et 86)

**Johanne PEYRAS**, conseillère action culturelle et territoriale Drac Nouvelle-Aquitaine, 102 Grand'Rue, 86000 Poitiers - [johanne.peyras@culture.gouv.fr](mailto:johanne.peyras@culture.gouv.fr) (départements 16 et 79)

#### **NOTE À L'ATTENTION DES PERSONNELS DE DIRECTION**

**Rappel de la procédure de paiement des moyens attribués par le rectorat une fois le dossier validé.**

1. **La subvention** versée par la DAAC à l'établissement permettra notamment de rémunérer tout ou partie des interventions de l'artiste.
2. **Établissement** : La répartition des IMP-E pour les enseignants est à présenter lors du CA de l'établissement. L'abondement des budgets se fait sur STS WEB en IMP-E.
3. **Pour les enseignants du premier degré.** Les HSE premier degré sont versées directement sur la paye des enseignants après information à la DAAC du service fait